

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la séance du 28 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESEVIERE, dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 22 avril 2022

Présents : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY — Mélanie CHOBLET – M. Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN – Mme Sylvia CORDEL

Procurations : M. Sébastien PAVAGEAU à M. Grégory THEPAULT

Absents : Mmes Martine FAUCHARD – Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Secrétaire de séance : M. Franck CORNEVIN

Assistait également à la réunion : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR

- 36.04.22 Terres de Montaigu – Convention de groupement de commandes pour la réalisation de futures opérations de travaux nécessitant travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et voirie
- 37.04.22 Terres de Montaigu – Convention de groupement de commandes en vue du renouvellement de l'accord-cadre relatif aux travaux de réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales et d'amélioration ponctuelle des voiries
- 38.04.22 Amendes de police - demande de subvention
- 39.04.22 Orange – Effacement de réseau de télécommunication lieu-dit La Factrie
- 40.04.22 Personnel communal – Création de poste service technique

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Franck CORNEVIN en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 31 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

36.04.22 - Terres de Montaigu – Convention de groupement de commandes pour la réalisation de futures opérations de travaux nécessitant travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et voirie

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prise de compétence « Eau et Assainissement » par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, a entraîné une réflexion sur l'organisation et la gestion des marchés publics nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et de voirie sur des secteurs du territoire. Au regard de la volonté des pouvoirs adjudicateurs de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats (réalisation d'économies grâce à l'effet de masse, réduction des coûts financiers en termes de procédure de commande publique, etc.), Terres de Montaigu et les communes ont

décidé de créer un groupement de commandes à durée déterminée ayant pour objet la réalisation de futurs travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie sur le territoire.

Par conséquent, ce groupement de commandes ne concerne pas les opérations de travaux suivantes :

- La réalisation ou l'extension de lotissements communaux (à la charge des communes),
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'aménagement ou de réfection de voirie (à la charge des communes),
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales (à la charge de Terres de Montaigu).

Le groupement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la convention d'adhésion et prendra fin le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes pour la réalisation combinée de travaux d'assainissement et de voirie sur des secteurs du territoire, valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

37.04.22 - Terres de Montaigu – Convention de groupement de commandes en vue du renouvellement de l'accord-cadre relatif aux travaux de réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales et d'amélioration ponctuelle des voiries

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en décembre 2017, Terres de Montaigu et plusieurs communes du territoire ont formé un groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de travaux sur les réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'amélioration ponctuelle des voiries.

Les prestations mobilisables sont diverses : réalisation des branchements eaux usées et eaux pluviales dans les zones uniquement, réparation ponctuelle sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales, mise à la côte et remplacement des regards en fonte sous voiries, curage de fossés...

Le contrat étant arrivé à échéance le 7 mars 2022, Terres de Montaigu et les communes de L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine ont décidé de créer un groupement de commandes à durée déterminée ayant pour objet la réalisation de futurs travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie sur le territoire.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de notification du contrat, et pourra être reconduit tacitement 3 fois, à chaque échéance annuelle (durée maximale de 4 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes de L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine, valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

FINANCES

38.04.22 - Amendes de police - demande de subvention

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

Monsieur Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que la subvention des amendes de police correspond à la redistribution par l'Etat des produits des amendes de police perçus sur le territoire.

Le projet concerné par cette demande de subvention doit concerner les transports en commun ou la circulation routière.

Monsieur Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, propose la mise aux normes et la sécurisation de l'arrêt de car régional rue de Bretagne. Il convient également de créer une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour effectuer une demande de subvention d'amendes de police pour ce projet de mise aux normes et de sécurisation de l'arrêt de car régional et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande.

RÉSEAUX

39.04.22 - Orange – Effacement de réseau de télécommunication lieu-dit La Factrie

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

Monsieur Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, présente la demande d'Orange pour l'effacement du réseau télécom lié aux travaux d'effacement de réseaux dans le cadre du déploiement de la fibre, au lieu-dit La Factrie.

La participation de la commune est de 4 201€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation communale demandée par Orange, approuve la convention correspondante et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents liés.

PERSONNEL COMMUNAL

40.04.22 - Personnel communal – Création de poste service technique

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose la nécessité de recrutement d'un agent en charge des bâtiments communaux, induisant la création d'un emploi de la filière technique, à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée un emploi d'agent technique en charge des bâtiments communaux, emploi permanent à temps complet, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de ce recrutement et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2021 chapitre 12.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Décisions prises par le Maire en application de la délibération n°25.06.20 du 2 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire

Travaux de voirie 2022

Monsieur Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, informe les conseillers de l'attribution du marché « travaux de voirie 2022 » à l'entreprise Poissonnet TP, pour un montant de 90 860,50 € HT.

Informations diverses

Inauguration de la Mairie – samedi 30 avril 2022

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'organisation de la journée : portes ouvertes et inauguration.

Cérémonie commémorative 8 mai 2022

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à participer à la Cérémonie commémorative de la « Victoire de la Guerre 1939 / 1945 », qui aura lieu le dimanche 8 mai 2022.

Présentation des agents de la Mairie

Monsieur le Maire présente les agents des services de la mairie.

Le document de présentation sera transmis aux conseillers avec l'envoi de ce compte-rendu.

Elections législatives – 12 et 19 juin 2022

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections législatives, organisées les dimanches 12 et 19 juin 2022. La présence de chaque conseiller est nécessaire pour le bon déroulement de ces journées.

Le planning des permanences sera communiqué prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures cinquante minutes.

Compte-rendu de séance du 28 avril 2022 signé par :

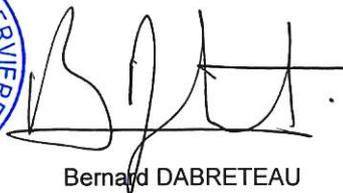
Le secrétaire de séance,



Franck CORNEVIN



Le Maire,



Bernard DABRETEAU